Contrat de rivière Haute-Meuse asbl

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
5000 NAMUR 1
7/779

Bureau de dépôt 5000 NAMUR 1
Agrément P 910 160

LA HAUTE-MEUSE... transparente

Bulletin d'information • n°68 • Juin 2012

Sommaire

Bilan

p. 2 : La Quinzaine de l'Eau 2012, une belle moisson d'activités
p. 4 : Des aquariums en classe

Synthèse

p. 5 : Coup de projecteur sur le milieu souterrain et les actions de la CWEPSS
p. 10 : Stopper le nourrissage des oiseaux d'eau ?

Gestion

p. 11 : Nettoyage des cours d'eau par les ouvriers du projet Wallo'Net III
p. 12 : Restauration et création de mares par le GAL Pays des Tiges et Chavées
p. 13 : Plantes invasives et cours d'eau
p. 15 : Projets de plan de gestion : enquête publique du SPW

EdiTo

Le projet Wallo'Net III à l'échelle du Contrat de rivière Haute-Meuse, c'est 3 ouvriers PTP accompagnés d'un ouvrier communal, encadrés en alternance par les Services travaux de 7 communes, et qui ont collecté sur 10 mois de travail l'équivalent de 2500 sacs poubelles, soit un poids total estimé à plus de 55 tonnes de déchets le long de nos cours d'eau (sacs en plastique, canettes, bâches agricoles, bouteilles, bidons et emballages divers).

Il s'agit là d'une action nécessaire pour nos cours d'eau mais pour laquelle je regrette qu'elle doive être régulièrement suivie d'actions de répression. Il est en effet encore trop fréquent que des sites nettoyés par les ouvriers soient à nouveau souillés après leur passage. Il s'agit d'une situation inadmissible. Le système des agents constateurs communaux et de l'agent sanctionnateur provincial constitue dans ce sens un exemple d'outil efficace permettant de délivrer des amendes administratives à ces personnes peu soucieuses de notre environnement.

Je me permets d'également attirer votre attention sur l'enquête publique, récemment lancée par le SPW, relative aux projets de plans de gestion par district hydrographique. Il s'agit d'une opportunité de vous exprimer sur cet outil de mise en œuvre de la Directive Cadre Eau visant à protéger nos rivières et nos eaux souterraines. N'hésitez pas à donner votre avis à ce sujet.

Un premier bilan des actions menées par la CWEPSS, dans le cadre d'une convention de deux années établie avec le CRHM visant à mieux faire connaître les eaux souterraines et des phénomènes karstiques locaux, est par ailleurs développé dans ce bulletin. Nous parlerons aussi mares, interdiction de nourrissage des oiseaux d'eau et tirerons un bilan de la Quinzaine de l'Eau et du projet d'aquarium pédagogique mené ce premier trimestre 2012 par la Cellule de coordination.

Vous trouverez enfin dans cette édition une synthèse (sous forme d'un tryptique à découper et à plier) de la stratégie à adopter pour trois espèces de plantes invasives fréquemment rencontrées le long des cours d'eau. N'hésitez pas à contacter la Cellule de coordination du CRHM si vous souhaitez disposer d'exemplaires complémentaires ou à le télécharger sur www.crhm.be.

Jean-Marc Van Espen,
Président du CRHM

BiLan

La Quinzaine de l'Eau 2012, une belle moisson d'activités

Du 16 au 30 mars dernier, les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse et la Cellule de coordination vous ont proposé pas moins de 31 activités pour le grand public qui ont rassemblé quelques 800 personnes autour de nombreuses thématiques : assainissement des eaux usées, phénomènes karstiques et souterrains, déchets dans les cours d'eau, historique et patrimoine, faune et flore, utilisation de l'eau, bonne pratiques phytosanitaires, prés fleuris, restauration et aménagement de cours d'eau, produits d'entretien, biodiversité … Parallèlement à ces actions, 13 activités différentes ont également été proposées à destination des écoles. Ce sont plus de 970 enfants qui ont pris part à ces animations.

Nous vous proposons ci-contre un aperçu illustré de quelques activités organisées à travers le territoire de la Haute-Meuse. Nous remercions les nombreux personnes et partenaires qui ont consacré du temps, bien souvent bénévolement, pour mener à bien cette Quinzaine de l'Eau. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine !

Réseau d'assainissement des eaux usées de Godinne

La toute nouvelle station d'épuration de Godinne, mise en service début 2012 et qui collectera les eaux usées de quelques 10.000 habitants, a ouvert ses portes au grand public pour la première fois le 18 mars. Des guides de l'INASEP ont proposé une visite complète du site à quelques 75 personnes. Le 29 mars, plus de 240 enfants des écoles de l'entité d'Yvoir ont aussi visité ce site tout au long de la journée.

Entre Eau blanche et Eau Noire

Le 24 mars, une journée de conférences et visites de terrain a été organisée au Domaine Saint-Roch à Couvin par Natagora « Entre-Sambre-et-Meuse », la Ville de Couvin et la Cellule de coordination du CRHM. Quelques 65 personnes ont pu visiter les différentes expositions des partenaires impliqués et assister aux conférences sur les richesses des 2 vallées (batraciens, poissons, monde souterrain) et sur les projets menés pour préserver celles-ci (actions des partenaires du Contrat de rivière, aménagements écologiques du cours d'eau par le Service public de Wallonie). La journée s'est ensuite poursuivie par la visite du Domaine Saint-Roch et de ses liens avec l'Eau Noire, ainsi que par la visite d'un chantier de restauration écologique sur l'Eau Blanche à Boussu-en-Fagne mené par le projet « Walphy » de la Direction des Cours d'Eau non navigables. Entre le 26 et le 30 mars, pas moins de 150 enfants de la Ville de Couvin ont également pris part à des animations proposées sur ce même site par Natagora et l'Espace Nature de la Botte du Hainaut.

Batraciens dans la vallée de la Gelbressée

Les guides nature de la section namuroise des Cercles des Naturalistes de Belgique ont emmené quelques 65 participants à la découverte des sites de migration des batraciens entre Gelbressée et Marche-les-Dames, le 25 mars. Deux jours plutôt, le 23 mars, près de 80 enfants avaient aussi participé à une animation où ils ont pu découvrir crapauds, grenouilles, tritons et autres salamandres.

Balade des petits ponts dans le Bois d'Ohey

Le 25 mars, le PCDN d'Ohey, en collaboration avec le GAL du Pays des Tiges et Chavées, a inauguré le sentier du Bois d'Ohey. Sous un beau soleil, ce ne sont pas moins de 110 personnes qui ont pris part à cette balade des « petits ponts» qui longe et enjambe le ruisseau du Bois d'Ohey. Grâce aux bénévoles du PCDN, les participants ont découvert la force motrice du cours d'eau, son tracé, la qualité de son eau, sa flore et sa faune et les actions du PCDN.

Découverte de la faune mosane à La Plante

Entre les 22 et 27 mars, la Cellule Environnement de la Province de Namur a accueilli quelques 105 enfants en bord de Meuse pour leur faire découvrir la faune mosane. Au programme, observation des oiseaux d'eau, notions sur le fleuve, regard sur l'écluse et échelle à poissons.

Des aquariums en classe

La Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse a piloté, entre janvier et mars 2012, un projet “Un aquarium en classe” destiné à l’élevage de deux espèces de salmonidés : des truites pour l’école de Dorinne à Yvoir et des saumons pour l’école de Faulx-les-Tombes à Gesves.

Jeunes alevins, école de Dorinne

Matériel adapté pour reproduire les conditions de vie des salmonidés

Les élèves de primaire de ces deux écoles (des 1ères à Faulx et des 5/6èmes à Dorinne) ont ainsi assuré le suivi et l’élevage de truites et de saumons du stade « œuf » au stade « alevin à vésicule résorbée » (la vésicule ou sac vitellin étant un sac de réserve de nourriture durant le 1er mois de vie des alevins). Les aquariums mis à disposition des écoles par le Contrat de rivière ont permis de recréer fidèlement les conditions de température et de courant nécessaire à l’élevage des deux espèces de salmonidés avec un matériel adapté : un refroidisseur pour le maintien d’une température comprise entre 6° et 8°, une pompe à courant pour simuler le débit de la rivière, une pompe à oxygène et des panneaux d’occultation pour isoler l’aquarium car le développement naturel des alevins se fait à l’obscurité.

L’originalité du projet a consisté en la prise de conscience pour les élèves que le maintien des conditions de qualité et de température de l’eau permet d’assurer la survie des œufs et des alevins. Ce projet a permis de répondre à plusieurs objectifs généraux comme mieux connaître le cycle de vie des salmonidés et leur habitat et d’appréhender l’importance de gérer et de préserver les cours d’eau.

Ce projet a également été l’occasion pour les enseignants et les élèves d’aborder de nombreuses matières du programme de manière transversale : les différents types de poissons (d’eau chaude, d’eau froide), la condensation, les vases communicants, la rédaction d’un article de presse, la prise des mesures de pH et de température, la réalisation de graphiques depuis des paramètres de suivi, le calcul de pourcentages et de moyennes…

Une visite de la pisciculture d’Emptinne s’est déroulée début mars en présence de M. Thierry Wergifosse, agent DNF au Service de la Pêche, qui a présenté les installations, les cuves et les différents matériels de la pisciculture.

Visite de la pisciculture d’Emptinne, école de Faulx-les-Tombes

Le relâcher concernant les saumons s’est effectué dans le Samson en présence de M. Victor Paquay, agent DNF au Service de la Pêche et de la Cellule de coordination du CRHM.

Relâcher des saumons dans le Samson

Le relâcher pour les truites élevées à Dorinne a pu s'effectuer dans le Bocq à nouveau en présence de M. Victor Paquay, agent DNF au Service de la Pêche, de la Cellule de coordination du CRHM mais également de M. Van Espen, président du CRHM, de M. Charles Pâquet, Bourgmestre d'Yvoir, Mme Pallant, conseillère Environnement à Yvoir et de M. Evrard, du Groupe Sentiers d'Yvoir. Ce projet a ainsi permis de fédérer plusieurs partenaires.

Pour conclure, ce projet fut une belle aventure pour les élèves et les enseignants qui ont pu observer directement le développement de ces êtres vivants et aborder de multiples notions du programme scolaire en lien avec ce projet. Cette expérience leurs a permis de mieux connaître, comprendre et prendre conscience de la place que ces espèces occupent dans l'écosystème. Le succès ayant été au rendez-vous, l'expérience sera renouvelée dans deux autres classes l'année prochaine.

Sébastien Rousselot

Relâcher des truites dans les Bocq

SynThèse

COUP DE PROJECTEUR SUR LE MILIEU SOUTERRAIN ET LES ACTIONS DE LA CWEPSS

Introduction

La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS asbl), fait partie des associations qui, dès l'origine, ont adhéré au Contrat de rivière Haute-Meuse. Depuis 20 ans, elle réalise en collaboration avec la Cellule de coordination du CRHM diverses études, manifestations et actions en faveur de la protection des sites et des eaux souterraines en région calcaire.

Au-delà des recommandations aux communes, de la protection de sites souterrains remarquables, de travaux techniques réalisés sur des points de perte et d'études pointues sur les zones inondables, le volet information concernant les régions calcaires à destination des populations locales fait partie de nos priorités. Pour la période 2012-2013, le Contrat de rivière a confié à la CWEPSS un **programme de sensibilisation en faveur du karst, des eaux souterraines et de leur protection en Haute Meuse**. Nous dressons le bilan des premières actions abouties et nous vous présentons les actions à venir auxquelles vous êtes conviés et dont le succès dépend très directement de la participation locale!

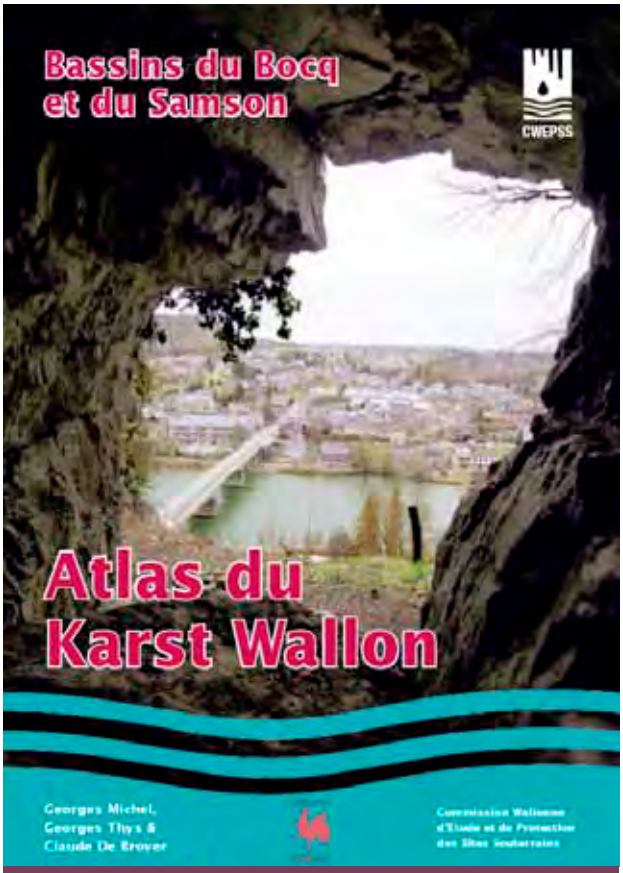

Couverture de l'inventaire karstique pour les bassins du Bocq et du Samson, disponible à la vente depuis octobre 2011.

Semaines karstiques sur le Bocq et le Samson

Dans la foulée de la publication de l'Atlas du Karst des bassins du Bocq et du Samson, des « semaines karstiques » ont été organisées entre janvier et mai 2012 sur les communes de Ciney, de Gesves et d'Yvoir en collaboration avec la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse et les administrations communales.

Vallon sec en Aval de Tricointe (Yvoir). Sur calcaire la majorité des écoulements se font en sous-sol au détriment du réseau hydrographique de surface..

Pour chacune de ces trois semaines karstiques, un programme similaire a été proposé aux participants. Celui-ci comprenait à chaque fois :

- Le montage et l'inauguration d'une exposition présentant le karst en général et les spécificités des phénomènes souterrains sur chacune des entités concernées.
- Une conférence traitant d'un aspect et d'une richesse particulière liée au milieu souterrain.

A Ciney nous avons abordé la problématique des captages et l'importance des prises d'eaux dans les aquifères karstiques de cette région du Condroz.

A Gesves / Goyet, le Dr. Toussaint nous a proposé une présentation passionnante des recherches archéologiques dans les cavités et les dernières découvertes réalisées à Goyet.

A Yvoir, le conférencier nous a démontré que le milieu souterrain n'était pas qu'un monde minéral et que les eaux souterraines en particulier présentent une biodiversité remarquable.

Dépression paléokarstique située sur le plateau au Nord de Ciney. Ces poches remplies de matériaux meubles ont servi tout un temps de carrières.

Durant toute la semaine des animations scolaires ont été réalisées. Nous avons ainsi pu lors de chaque semaine karstique mobiliser entre 6 et 10 classes (primaires et secondaires) des écoles locales pour mener avec eux une visite participative de l'exposition débouchant sur un ensemble de questions et de réflexions ayant trait à l'eau et à la protection de ce patrimoine.

Enfin, les semaines karstiques se clôturaient chaque fois par une visite de terrain commentée sur le karst local. Lors de ces excursions, nous avons chaque fois voulu suivre dans le paysage le tracé des eaux souterraines pour faire comprendre aux participants le trajet souterrain et le comportement d'une molécule d'eau depuis la goutte de pluie, jusqu'à sa sortie dans une source.

Découverte des abris-sous-roche de la Gayolle en rive gauche du Bocq en amont d'Yvoir.

La première promenade proposée a ciblé le Sud de Ciney et plus particulièrement le très beau village de Halloy. Le deuxième circuit autour de la grotte de Goyet a permis de découvrir les plateaux calcaires avoisinants dans lesquels s'est enfoncé le Samson au cours du quaternaire. Enfin l'itinéraire en amont d'Yvoir, nous a fait voyager sur les deux versants du Bocq à hauteur de Tricointe pour ensuite remonter en rive sud du Bocq et découvrir les superbes abris-sous-roche de la Gayolle.

Bilan de ces semaines d'initiation karstique :

De l'avis général, les animations proposées ont été appréciées et jugées très intéressantes. Nous avons ainsi accueilli au total 21 classes (soit 517 élèves!) et les visites de terrain ont été suivies par plus de 120 personnes.

La demande du public et de certains responsables du CRHM serait d'étendre et de prolonger ces animations karstiques et souterraines. Dans l'avenir, il serait utile de développer un module similaire sur les bassins du Burnot et de la Molignée, la sortie de l'Atlas du Karst sur ces deux bassins étant prévue pour fin 2012.

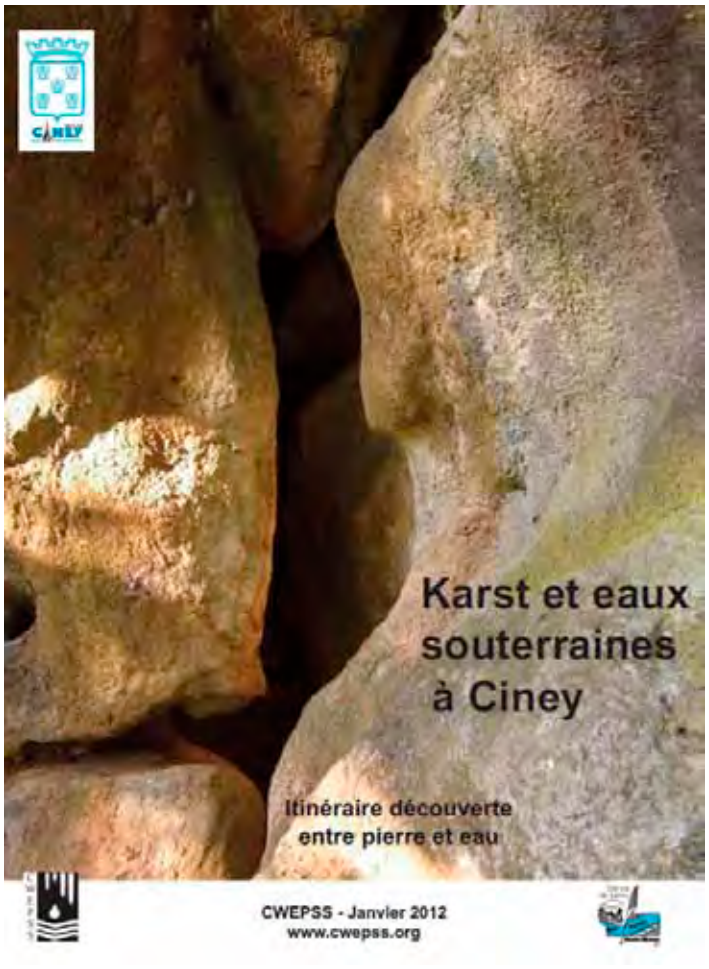

Livret guide distribué lors des visites. Ce document reste disponible et doit permettre aux personnes intéressées de refaire ce même itinéraire.

L'exposition itinérante qui a été enrichie de panneaux sur le karst de la Haute-Meuse reste disponible sur demande (s'adresser à la Cellule de coordination du CRHM pour réserver celle-ci). Quant aux itinéraires karstiques, un petit topoguide richement illustré a été produit pour chacune de ces promenades thématiques.

- Excursion autour de Goyet (Sur les traces de l'Homme de Goyet)
- Promenade au Sud de Ciney (Parcours entre eau et pierre)
- Itinéraire à Yvoir de part et d'autre du Bocq (de Tricointe à la Gayolle)

Vous avez dès à présent la possibilité de télécharger ces parcours (version pdf) sur les sites internet de la CWEPSS et du CRHM.

Ces descriptifs seront retravaillés et améliorés dans les prochains mois en collaboration avec les communes, la Cellule de coordination du CRHM et certaines associations locales. Nous espérons que les différentes communes concernées en feront des «promenades officielles» qui pourront être plus largement diffusées et proposées via

Lors de chaque semaine karstique, les animations scolaires ont permis à des centaines d'enfants de mieux comprendre les enjeux liés à la gestion des eaux souterraines, comme ici aux grottes de Goyet.

leur syndicat d'initiative, mais également en direction des écoles locales pour pérenniser ces itinéraires découvertes centrés sur la pierre et l'eau.

Opérations karst propre

A sa création en 1971, la première mission de la CWEPSS était de lutter contre la pollution des sites karstiques comme en témoigne cet autocollant réalisé gracieusement par Frankin pour soutenir notre action.

Par le passé bon nombre de dépressions ou d'anciennes carrières étaient utilisées comme dépotoirs sauvages et bien des chantoirs servaient d'exutoires pour les eaux usées. Ces pratiques dommageables pour l'environnement sont en régression, mais il reste des sites souillés et dont l'état représente une menace pour l'environnement et pour les

eaux en particulier. La campagne Karst propre 2012-2013 a pour objectif de réhabiliter certains de ces sites, grâce à des actions participatives pour sensibiliser les habitants, les écoles, les associations et les communes à cette réalité.

Dix sites, situés sur différentes communes calcaires du bassin de la Haute-Meuse seront nettoyés grâce au soutien des populations et à l'aide apportée par les autorités locales. La sélection des zones à dépolluer tient compte de:

- l'impact que cette pollution peut avoir sur le milieu et les eaux souterraines en particulier,
- la présence en aval de sites remarquables (voire de captages) mis en péril par cette pollution,
- la situation sur un terrain public (le nettoyage en terrain privé étant du ressort du propriétaire),
- la mobilisation que l'on peut opérer autour de ceux-ci et l'aspect pédagogique du chantier,
- la répartition des sites à dépolluer pour couvrir un grand nombre de communes en Haute-Meuse.

Dépôt de l'ancienne carrière de Anthée déversé directement sur le calcaire fortement fissuré.

Les sites à dépolluer sont souvent inaccessibles aux véhicules, nécessitant de recourir à une collecte manuelle ce qui impose de mobiliser de nombreuses personnes.

Comment prendre part à ces opérations?

Ces opérations de nettoyage ne peuvent pas se faire sans la participation des populations et associations locales. Dans un premier temps nous souhaitons également vous associer pour sélectionner les sites à traiter. Dès lors si vous avez connaissance d'une pollution solide [2] sur calcaire quelque part en Haute Meuse, nous serions heureux d'en être informé pour éventuellement intégrer ce site dans les campagnes à venir. Vous pouvez nous en avertir par Email=> contact@cwepss.org en ayant préalablement complété la fiche «pollukarst» à télécharger sur le lien suivant : www.cwepss.org/pollukarst.htm

Le nettoyage à proprement parlé nécessite des bras et des bonnes volontés. Les communes concernées mettent à notre disposition des conteneurs, des sacs et du matériel (brouettes, cordes...). Elles prennent également en charge le traitement des déchets après nettoyage et s'engagent à assurer une certaine surveillance du site remis en état. Cependant ce travail ne peut pas se faire SANS l'intervention et la participation de bénévoles qui vont récolter les crasses dans les sites sélectionnés et qui seront encadrés par les responsables de l'intervention.

Une campagne d'information est organisée dans les communes concernées quelques semaines avant la dépollution. Le programme général de nettoyage (auquel vous êtes tous conviés quelque soit votre lieu de résidence) figurera par ailleurs à l'agenda du Contrat de rivière (et parfois dans le présent bulletin). Nous vous invitons donc à consulter cet agenda régulièrement pour être averti et venir nous donner un coup de main => www.crhm.be

La nature des déchets est variable; on y retrouve des ferrailles, des pneus, du plastique mais aussi des déchets ménagers voire des fûts d'huiles, représentant une menace importante pour la nappe aquifère.

[2] *Il n'est pas possible de s'attaquer à des pollutions liquides (de type rejet d'eaux usées) dans le cadre de ces opérations. Ce sont donc des dépôts solides (encombrants, électroménagers, bouteilles, ferrailles, plastiques...) qui pourront être évacués dans ce cadre.*

Première campagne karst Propre à Onhaye

C'est le samedi 21 avril 2012, que s'est déroulée la première opération karst propre, dans l'ancienne carrière de Anthée, le long du Féron (affluent de la Meuse) sur le territoire de la commune de Onhaye. Une quinzaine de personnes ont pris part à cette opération de «dépollution».

Le cône déchet à évacuer à Anthée était particulièrement important. Malgré nos efforts la réhabilitation n'aura été que partielle.

Le travail a été rude et même... puant (vu la présence d'un cadavre de vache en putréfaction découvert sous quelques branchages et dont bon nombre d'entre nous ont gardé l'odeur bien au-delà de la durée de la dépollution). Les agents Wallo'net qui ont pris part au travail ont été très efficaces mais également surpris et (comme nous) dépassés par l'ampleur de la tâche et le volume des crasses.

Historiquement, nous savions que cette carrière avait servit pendant plusieurs années de décharge d'immondices pour la commune. Au fur et à mesure que les déchets s'accumulaient, ceux ci étaient recouverts de terre. De ce fait, seul l'extrémité de la carrière (où un bel affleurement rocheux fortement fissuré et corrodé est apparent) laisse encore voir des déchets anciens, mais sur lesquels des crasses en tout genre et plus récentes se sont accumulées. En aval on retrouve le très karstique vallon du Féron ainsi que le Château de Fontaine avec sa superbe résurgence vauclusienne directement menacée par une telle pollution. Une raison karstique supplémentaire pour lancer ce chantier.

Ayant appris que l'ancienne carrière allait être totalement remblayée (sans réhabilitation préalable) il nous a semblé utile de choisir ce site comme premier lieu à dépolluer. Au terme de plusieurs heures de travail nous avons pu remonter en surface des déchets de toute nature :

- Les branchages et les végétaux qui recouvraient certaines crasses ont été sortis du trou et mis en tas dans le bois voisin.
- Les pneus ont été conservés à part pour un traitement différencié. Ils appartenaient à tous les types de véhicule, du vélo au méga tracteur.
- Des ferrailles en tout genre ont également été triées. Carcasses d'appareils ménagers, fils de fer barbelés, poutrelles, brouettes, et d'assez nombreux fûts.
- Le reste a été regroupé dans du tout venant ou dominait le plastique, les bouteilles ainsi que des sacs d'immondices.

Au total c'est près de 10 m3 qui ont ainsi été sortis du trou de la carrière et qui seront effectivement et définitivement éliminés de l'environnement. Les agents Wallo'net auront par ailleurs la "chance" de poursuivre ce travail de nettoyage durant la semaine et de faire dès lors reculer (probablement de plusieurs mètres) le front de déchets. Quant à la vache... impossible de sortir la bête sans risquer une infection grave. il a donc été décidé de "dissoudre" le problème à l'aide de chaux vive.

Au fond du trou, au contact direct avec les déchets...

Au terme de la journée, résultat de la «récolte». L'ensemble de ces crasses ont été sorties du fond du trou. Après tri, elles seront évacuées et traitées.

On s'attend encore à de «belles» surprises lors des prochaines campagnes et actions karst propre et on espère pouvoir compter sur votre participation.

Pour la CWEPSS
Georges MICHEL

Stopper le nourrissage des oiseaux d'eau ?

En bord de Meuse, nombreux sont ceux qui viennent jeter leurs vieux pains dans le fleuve pour nourrir les canards et oies domestiques, colverts, cygnes, foulques, poules d'eau, bernaches et autres ouettes. Mais cette pratique est-elle réellement favorable pour ces oiseaux ?

Le pain, un aliment déconseillé pour les oiseaux

Le pain ne nourrit pas les oiseaux, il rassasie seulement. Il ne contient pas les minéraux et vitamines nécessaires à la croissance des oies et autres canards. Leur gosier et leur estomac ne sont pas adaptés à l'ingurgitation et à la digestion du pain. Le gonflement du pain mouillé rempli les estomacs, ce qui n'incite plus les oiseaux à chercher d'autres nourritures (végétaux, algues, petits invertébrés …) plus adaptées à leurs besoins. Le pain sec ingurgité peut aussi causer des blocages internes qui sont parfois la cause d'une mort précipitée. Enfin, tous ces oiseaux d'eau s'habituent à être nourris, deviennent paresseux et ne parviennent plus à trouver de la nourriture dans le milieu naturel. Lorsque le pain est distribué, un comportement agressif est alors observé. Les jeunes oisillons sont aussi habitués à cette alimentation par leurs parents, ce qui entraine une dépendance à l'action de l'homme, des carences en nutriments et une altération de leur croissance. Des individus plus chétifs et moins adaptés à leur environnement apparaissent donc, mettant en danger l'équilibre des populations mosanes.

Des risques de transmission de maladies

En période estivale, le pain jeté dans l'eau peut fermenter et favoriser le développement de certaines bactéries. Des maladies peuvent ainsi être transmises aux oiseaux d'eau. C'est le cas du botulisme dont les bactéries libèrent des toxines qui entrainent des intoxications alimentaires pouvant paralyser progressivement les oiseaux et entrainer leur noyade. Le pain jeté attire aussi les rats qui peuvent à leur tour participer à la transmission de maladies.

Développement des espèces invasives

Certaines espèces d'oiseau d'eau comme la bernache du Canada ou l'ouette d'Egypte sont invasives. Elles occasionnent de nombreux soucis pour l'environnement comme la destruction des milieux humides et de la végétation des berges. Elles menacent la biodiversité en entrant en compétition pour la nourriture et les lieux de nidification avec les autres espèces d'oiseaux (poule d'eau, foulque macroule, canard colvert, grèbe huppé…). Elles engendrent des nuisances à la société (dégâts aux pelouses et aux zones récréatives, dégâts dans les cultures, nombreux excréments sur le halage, agressivité envers les promeneurs, pollution des eaux stagnantes…). Le nourrissage de ces espèces entraîne l'augmentation de leurs populations et évidemment de toutes les nuisances liées à celles-ci.

Interdiction de nourrissage

Le nourrissage sur les lieux publics est interdit par la législation. En Haute-Meuse, les règlements généraux de police des communes d'Andenne, Namur, Profondeville, Yvoir, Anhée, Dinant et Hastière ont chacun un article de loi interdisant ce nourrissage. Une amende administrative de 250 euros maximum peut être infligée à toute personne en infraction avec cette réglementation.

A l'exception des périodes de gel, le nourrissage des oiseaux d'eau est donc à bannir. Pour le bien-être de ces oiseaux et de l'équilibre du milieu mosan, ne les nourrissez donc plus, la nature locale vous remerciera!

Stéphane Abras

La Cellule de coordination du CRHM sensibilise ses partenaires et la population. En ce début d'été, des affiches seront placées dans les endroits fréquentés de la Meuse. Des panneaux d'interdiction de nourrissage devraient aussi être placés le long du halage avec le soutien de l'administration wallonne (SPW-DVHN).

Nettoyage des cours d'eau par les ouvriers du projet Wallo'Net III

Participation de 7 communes au projet

Nous vous en parlions dans notre bulletin de septembre 2011. Une équipe « tournante » de 3 ouvriers, engagés par le Contrat de rivière Haute-Meuse depuis le 01 août 2011, est mise à disposition des Services travaux de 7 communes namuroises (Andenne, Assesse, Ciney, Hamois, Onhaye, Profondeville et Yvoir) pour le ramassage des déchets anthropiques situés dans le lit et le long des berges des cours d'eau, des chemins de halage, des étangs, des zones humides et des sites karstiques. La durée du projet est fixée à 2 ans.

Des déchets en grande quantité

A ce jour de nombreux déchets plastiques d'origine domestique (sacs, bouteilles, emballages divers…), bâches agricoles et autres canettes ont été récoltés sur les 7 communes. Ils ont nécessité l'emploi de plus de 2500 sacs poubelles, soit un poid total estimé à 55 tonnes de déchets récoltés en 10 mois de projet.

A cela, viennent aussi s'ajouter de nombreux déchets de grande taille (pneus, jantes, ferrailles, piquets, tôles, barrières) qui ont également été collectés. Plus ponctuellement, des déchets particulièrement nocifs pour l'environnement aquatique ont été trouvés le long des berges ou dans le lit du cours d'eau (bidons d'huile moteur et de mazout, batteries…). Cette situation est pour le moins interpellante.

Les ouvriers participeront aussi au nettoyage de sites karstiques, au regard de l'ancienne carrière de Anthée, le long du Féron, qui a été partiellement dépolluée ce 21 avril sur la commue d'Onhaye (cf. article relatif au milieu souterrain dans le dossier synthèse de ce bulletin).

Sensibilisation… et sanctions

La qualité de notre environnement reste donc entachée par l'incivilité de certains citoyens. Un appel est lancé à la responsabilité de chacun afin que ce travail de fond puisse servir à rendre durablement nos cours d'eau plus propres.

A défaut, des moyens de représsion pourront être appliqués notamment sur base d'un décret du Gouvernement wallon visant à lutter efficacement contre les délits environnementaux. Des amendes administratives pourront en effet être dressées par des personnes assermentées (policiers, agents du DNF, agents constateurs). Ces amendes sanctionnent directement les incivilités environnementales qui, par leur répétition, empoisonnent la vie des citoyens.

Les dossiers seront traités par le Procureur du Roi ou le Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial, dont le rôle est de sanctionner ces incivilités. Ceux-ci, après analyse du dossier, seront habilité à infliger des amendes administratives pouvant s'élever de 50 euros à 100.000 euros.

Une mission complémentaire : la gestion des plantes invasives

Depuis ce 19 juin, les ouvriers Wallo'Net gèrent la balsamine de l'Himalaya à l'échelle du Bocq, du Crupet, du Flavion, de la Molignée… Ils ont été formés dans un premier temps par la Cellule de coordination du CRHM et seront encadrés journalièrement par celle-ci pendant environ un mois. Deux passages, espacés de deux à trois semaines, seront nécessaires afin de gérer cette plante invasive. La tâche ne sera pas simple, les populations ont en effet littéralement explosé depuis les crues de l'hiver 2010-2011 sur de nombreux cours d'eau via un transport massif des stocks de graines. Les ouvriers Wallo'Net s'attelleront à cette tâche avant que les graines de la plante n'arrivent à maturité (mi-juillet à fin juillet selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil…).

Cette gestion viendra en appui des nombreux chantiers menés par les administrations communales, provinciales et régionales ainsi que par plusieurs associations et de nombreux bénévoles. Les ouvriers pourront aussi sur demande venir en soutien des chantiers de gestion de berce du Caucase que les administrations publiques se sont engagées à réaliser dans le cadre du plan wallon de lutte contre la berce du Caucase.

Frédéric Mouchet

Restauration et création de mares par le GAL Pays des Tiges et Chavées

Le territoire du GAL Pays des Tiges et Chavées, composé des communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey, est caractérisé par la présence de bon nombre de mares dans les campagnes. Celles-ci sont issues des activités anciennes d'extraction de terres plastiques. Eléments prépondérants dans le maillage écologique de cette zone, ces mares accueillent souvent de nombreuses espèces dont certaines plus rares comme le triton crêté. Cependant, à l'image de l'ensemble des zones humides de nos campagnes, ces mares sont menacées (pollution, comblement,...) et les espèces qui y sont inféodées également. Selon les différents relevés effectués dans la région, la population de triton crêté a fortement diminué au cours des dernières décennies.

Dans le cadre de son projet de conservation de la biodiversité, le GAL Pays des Tiges et Chavées travaille en collaboration avec les agriculteurs, le DEMNA, Natagora et les PCDN locaux à la restauration et au maintien de ces mares. Des travaux d'élagage sont entrepris autour des mares. Certaines fortement aterries, font l'objet de sur creusement. Priorité est donnée aux mares dans lesquelles le triton crêté a pu être observé, puis les mares proches de celles-ci afin de favoriser un redéploiement de l'espèce.

*« La mare, c'est une goutte de nature. C'est une eau de jouvence pour nos campagnes. Elle est source de vie pour d'innombrables espèces. Qu'elles y passent toute leur vie, y viennent pour se reproduire, y trouvent à manger ou bien sûr à boire. La mare est le nœud d'un réseau de vie qui, si le milieu le permet, étend ses bras sur la campagne environnante »**

Le GAL travaille également en collaboration avec le DNF, les administrations communales et divers propriétaires privés à la création de nouvelles mares afin de densifier le réseau de mares existants. Au total ce sont 23 mares qui ont déjà été creusées ou restaurées, en milieu ouvert et en milieu forestier.

Outre l'intérêt pour les espèces typiques des zones humides humides, les nouvelles mares représentent également des lieux de nourrissage supplémentaires pour la cigogne noire qui est régulièrement observée sur le territoire.

Conjointement aux travaux entrepris au niveau des mares, le GAL réalise également des plantations de haies, d'alignements d'arbres et de vergers traditionnels dans l'objectif de renforcer le maillage écologique du territoire.

Enfin, dans un avenir proche, des modules interactifs permettront à un large public de découvrir entre autres le monde fascinant de la mare… Rendez-vous est donc pris pour une rencontre avec le fameux triton crêté !

Pour plus d'infos :

GAL Pays des tiges et chavées asbl
Valérie Grandjean
083/670 347
ou grandjean.leader@skynet.be
www.tiges-chavees.be

* La vie des mares de nos campagnes - E. Graitson, K. Morelle, N. Feremans – Collection AGRINATURE n°4

●●● La problématique

Certaines espèces, telles la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya ou encore les renouées asiatiques, ont été introduites par l'Homme dans nos régions et se sont multipliées très rapidement dans le milieu environnemental, devenant ainsi invasives.

Le long des cours d'eau et des zones humides, ces végétaux invasifs causent rapidement de sérieux problèmes où ils concurrencent les plantes indigènes jusqu'à les faire disparaître complètement, ce qui réduit la biodiversité. Ils peuvent aussi participer à l'augmentation des risques d'érosion des berges.

Cette dynamique rapide de colonisation des milieux rivulaires via la voie d'eau (transport de graines ou de parties de la plante) nécessite d'agir au plus vite afin de limiter l'impact de ces plantes sur le milieu environnemental.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM

Avec ces espèces invasives, il faut veiller à ne pas les :

- Planter dans les jardins ;
- Maintenir en bordure des cours d'eau ;
- Disperser dans l'environnement par le transport de résidus de fauche, le dépôt sur les berges ou directement dans le cours d'eau, ou encore lors du remaniement de terres contaminées par des graines ou autres résidus végétaux.

Editeur responsable : Frédéric Mouchet
Textes : Stéphane Abras
Juin 2012

● ● ● Berce du Caucase, attention danger de brûlures !

La berce du Caucase contient des substances photo-sensibilisantes. Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures qui apparaissent seulement après quelques heures, voire quelques jours. Pour la gérer, portez un équipement complet : gants imperméables (néoprène, nitrile, de nettoyage, etc.), visières et vêtements de protection imperméables.

En cas d'exposition à la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de l'exposer à la lumière du soleil pendant quelques journées. Appliquez une crème pour brûlures si des cloques apparaissent.

●●● Plus d'information ?

Contactez la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse

6, rue Lelièvre à 5000 Namur
Tel : 081/77.67.32
Fax : 081/77.69.05
Courriel : contact@crhm.be
Site Internet : www.crhm.be

N'hésitez pas aussi à contacter le Service Environnement de votre commune et à consulter le site internet du Plan d'action wallon contre la berce du Caucase : http://environnement.wallonie.be/berce/

Le Contrat de rivière Haute-Meuse est financé par le Service public de Wallonie, la Province de Namur et 24 communes partenaires.

Plantes invasives et cours d'eau

●●● Quelle stratégie adopter ?

●●● La berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Description : Ombellifère de 1,5 à 4 mètres de hauteur, aux feuilles alternes, à division dentées. Les tiges sont robustes, cannelées, creuses, présentent un diamètre basal supérieur à 6 cm et sont souvent tachetées de rouge. La racine est pivotante et robuste. L'inflorescence peut atteindre 20 à 50 cm de diamètre et compter de 50 à 120 rayons. Les fleurs arrivent en juin et juillet et donnent jusqu'à 12.000 graines.

Conseil de gestion :

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (mi-juin/ début juillet) uniquement par une **coupe sous le collet, à 10-15 cm en-dessous du sol** à l'aide d'une bèche. Après coupe de l'individu, couper aussi chaque ombelle à même le sol afin d'empêcher la maturation des graines.

- Si la plante est déjà en graines, couper les ombelles puis les brûler pour éviter toute dissémination. Enlever ensuite toute la plante.
- Surveiller et gérer au besoin le site durant encore 7 années, durée de vie des graines dans le sol.
- Ne pas faucher, ou couper sous l'ombelle sans coupe sous le collet (risque d'une seconde montée en fleurs)

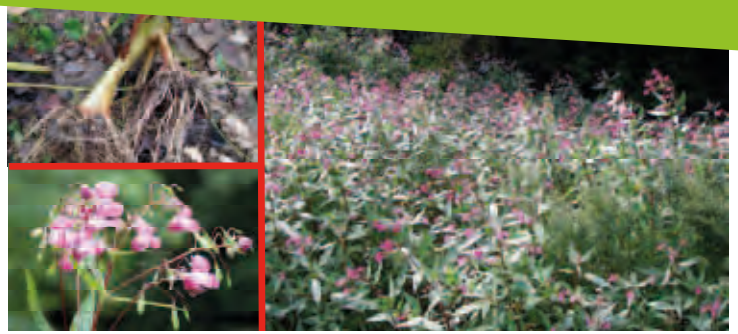

●●● La balsamine de l'Himalaya

Impatiens glandulifera

Description : Plante annuelle de 1 à 2,5 mètres de hauteur, aux feuilles glabres opposées ou verticillées par trois, lancéolées, à sommet aigu, finement dentées et au limbe de couleur vert sombre et généralement rougeâtre au niveau de la nervure principale. La tige est charnue, cannelée, translucide, creuse, rougeâtre. Les racines sont traçantes et superficielles. Les fleurs apparaissent de la mi-juin à octobre et donnent jusqu'à 800 capsules qui éclatent à maturité, envoyant les graines à plusieurs mètres de distance.

Conseil de gestion :

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (fin juin/ mi-juillet) en arrachant manuellement l'entièreté de la plante, voire en fauchant (débroussailleuse) sous le premier nœud afin d'éviter toute reprise au niveau des nœuds.

- Enlever la terre des racines et amasser les balsamines en dehors de la zone inondable, exposées au soleil pour les faire sécher.
- Réaliser 2 passages espacés de 2 à 3 semaines pour arracher tous les plants. Gérer quelques années pour épuiser les graines du sol qui ont une durée de vie de 2 à 3 ans.
- Ne pas débroussailler au-dessus du premier nœud, ne pas jeter les résidus dans le cours d'eau.

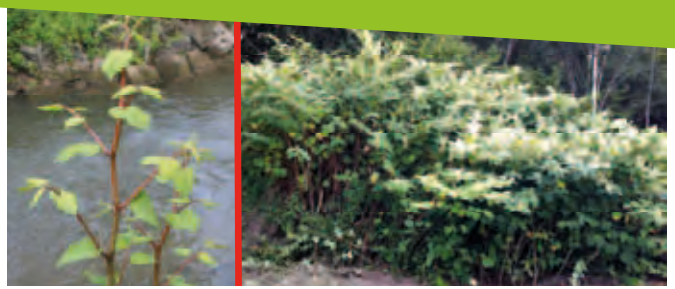

●●● Les renouées asiatiques

***Fallopia* spp.**

Description : Plantes vivaces de 1 à 2,5 mètres de hauteur, aux feuilles alternes, simples et au limbe foliaire ovale à triangulaire dont l'extrémité est terminée par une pointe. Les nervures des feuilles basales peuvent être glabres ou poilues en fonctions des espèces. La tige est robuste, légèrement striée, souvent tachetée de rouge, creuse et noueuse. Les racines sont des rhizomes bien développés et lignifiés de plusieurs mètres de profondeur, permettant la reproduction végétative par la production de nombreuses tiges aériennes et racines adventives. Les fleurs apparaissent d'août à octobre mais les graines ne participent que rarement à la dispersion de la plante.

Conseil de gestion :

- Actuellement, aucune mesure de gestion n'est réellement efficace. Il est donc nécessaire de ne pas disséminer des morceaux de tiges ou de racines (lors de fauches, d'arrachages, du transport de terres contaminées…) dans l'environnement, particulièrement le long des cours d'eau.
- La fauche répétée des plants n'est pas conseillée. Elle occasionne un stress qui ne fait qu'augmenter la taille des massifs qui s'étendent alors en largeur, sans disparaître.
- L'arrachage systématique des tiges et de morceaux de racines, tout au long de l'année, et cela durant de nombreuses années, peut être envisagé pour de très petits massifs.
- Eviter d'utiliser un herbicide le long des cours d'eau.

DONNONS VIE A L'EAU !

Projets de plans de gestion

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du **11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.**

VOUS ÊTES INVITÉ À DONNER VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS PROPOSÉES POUR PROTÉGER NOS RIVIÈRES, NOS FLEUVES ET EAUX SOUTERRAINES.

ENQUETE PUBLIQUE

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : **eau.wallonie.be.**

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à **eau@spw.wallonie.be**, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

IMPORTANT
UNE SÉANCE DE CLÔTURE SERA ORGANISÉE DANS VOTRE COMMUNE

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Wallonie

Donnez-nous votre avis !

Editeur responsable et Coordinateur : **Frédéric Mouchet**
Coordination adjointe : **Stéphane Abras**
Secrétariat et gestion administrative : **Bénédicte Stouffs**
Support technique et inventaires de terrain : **Sébastien Rousselot**
Thomas Bastas

CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, asbl
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be

RECYCLE
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C008551
www.fsc.org

Imprimé sur papier recyclé par COPYHOUSE à Jambes
tirage 4.000 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de plutôt recevoir ce bulletin en version électronique? Rendez-vous sur www.crhm.be

A ne remplir que si vous ne recevez pas encore le bulletin ou en cas de changement d'adresse :

☐ Nouvel abonnement (gratuit)
☐ Changement d'adresse
☐ Ne souhaite plus recevoir le bulletin d'information

Nom : .....

Prénom : .....

Institution / Entreprise : .....

.....

Adresse complète : .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 24 communes partenaires du CRHM : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : Bernaches du Canada en Haute-Meuse (© Roland Masset)

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Ecrin vert asbl, Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Fédération belge de Batellerie, Fédération de pêche de la Semois namuroise, Fédération des Industries Extractives, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM), Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse, Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les Naturalistes de la Haute-Lesse asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Pays de la Molignée asbl, Perles de la Meuse asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) :
Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de le Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police de la Haute Meuse.

Commission consultative de l'Eau, CCTAM de Dinant, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.